

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°14-DRDT-AO-FSSH-2025

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix en vertu de l'article 33 et l'article 34 paragraphe 3 alinéa 3 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement d1 et de l'alinéa « a » de l'article 102 du Arrêté N° 258.13 du 06 Dhul-Qidah1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et de services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous générales.

- Mode de passation : Appel d'offre ouvert sur offre de prix N° 14-DRDT-AO-FSSH-2025.
- Objet du marché : TRAVEAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS (03) MOSQUEES : AL JADID IDELSSAN ET OULAD DAOUD AL FOUKANI A LA COMMUNE D'IDELSSAN ET OULAD ALI EL FOUKANI A LA COMMUNE DE SKOURA DANS LA PROVINCE DE OUARZAZATE EN LOT UNIQUE.

A- pour les personnes physiques

Je, soussigné (prénom, nom et qualité)
Numéro de tél : numéro de fax :
Adresse électronique : agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS souslen° (1)
inscrit au registre du commerce de (localité) souslen° (1)
n° de patente (1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à TGR(2) (RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de tél : numéro de fax :
Adresse électronique Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de :
adresse du siège social de la société :
Adresse du domicile élu
Affiliée à la CNSS souslen° (1)
Inscrit au registre du commerce (localité) sousle n° (1)
N° de patente (1)

N° du compte courant postal – bancaire ou à la TGR(2)...

..... (RIB
)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés.

-Déclare sur l'honneur :

1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle.

2- Que je remplie les conditions prévues à l'article 14 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

3- M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 14 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;

4- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

5- M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

6- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt .

7- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

8- Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 40 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

- (1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
- (2) A supprimer le cas échéant